

maux à fourrure ont été délivrés et que 26,981 visons ont été nourris à la faveur de ces permis; d'autre part, 662 permis domestiques de pêche au filet ont été délivrés et 1,543 autorisations de pêche gratuites ont été accordées à des Indiens.

La pêche sportive a augmenté considérablement ces derniers temps. De fait, durant l'année financière 1953-1954, des permis de pêche à la ligne ont été délivrés à 61,384 domiciliés et 6,650 non-domiciliés, contre 6,000 aux domiciliés et 1,500 aux non-domiciliés en 1945.

Au cours des dernières années, on s'est surtout occupé d'étendre l'habitat de l'ombre arctique, de l'extrême Nord jusqu'à la région de la rivière Churchill, ainsi que d'acclimater la truite mouchetée de l'Est et certains autres poissons d'eau plus chaude dans des régions jugées propices d'après les études préalables faites à cet égard. Les tentatives d'acclimatation pratiquées sans discernement à l'égard de diverses espèces de poisson sont aujourd'hui généralement abandonnées. Il existe à Fort-Qu'Appelle une pisciculture de doré, de truite arc-en-ciel, de truite brune et de truite grise, et deux étangs d'expérimentation ont été construits en vue d'étudier, dans des conditions réglées d'avance, l'introduction de poissons d'eau chaude en provenance des États-Unis. Une pisciculture d'expérimentation a été établie au lac La-Ronge pour l'incubation des œufs d'ombre arctique et de truite grise, et deux installations temporaires ont été aménagées pour l'incubation d'œufs d'ombre arctique et de doré, respectivement sur la rivière Fond-du-lac, près du lac Black, et sur la rivière Montréal, près du lac La-Ronge.

L'administration des eaux provinciales repose sur une base scientifique. En 1947, on a commencé à exécuter un programme biologique de grande envergure, et plus de 100 étendues d'eau ont été étudiées quant à leur productivité et à la corrélation entre les espèces et leur écologie. Dans la mesure où les données le permettent, la gestion des divers lacs a été organisée en vue d'un rendement continu. Des essais d'acclimatation de poissons étrangers dans des eaux appropriées sont en cours. Là où la pêche sportive a augmenté, comme aux lacs La-Ronge, Last-Mountain et Qu'Appelle, les captures des pêcheurs sont recensées et la prise annuelle est enregistrée. Le laboratoire de pêche, établi en 1949 à l'Université de la Saskatchewan, compte trois biologistes permanents et emploie d'ordinaire chaque été 12 étudiants qui aident aux recherches biologiques.

La Division de la pêche poursuit un programme éducatif destiné à faire comprendre à la population de la province l'importance de la recherche scientifique et l'utilité de la réglementation de la pêche.

**Alberta.**—La Division des pêches du ministère des Terres et Forêts administre les pêches commerciales et sportives.

Le règlement adopté sous le régime de la loi dite *The Alberta Fishery Act* et dont l'objet est d'améliorer l'emballage, la manutention, le conditionnement, l'entreposage et la qualité des espèces marchandes, a été bien accueilli et bien observé par l'industrie de l'Alberta. Suivant le programme adopté pour favoriser la production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le poisson blanc est infesté de cestodes et ne répond pas aux normes de qualité ont été fermés à la pêche commerciale.

Les relevés biologiques faits au cours des douze dernières années à l'égard de plusieurs lacs et cours d'eau ont permis d'observer les résultats des plans de gestion adoptés précédemment. On a constaté que les mesures traditionnelles de gestion des rivières à truite, notamment la mise en vigueur de périodes de fermeture et de limites de taille, la fermeture des affluents et le recours aux établissements de pisciculture, étaient insuffisantes, voire mauvaises.

Un nouveau programme de gestion a été mis à l'essai durant plusieurs années dans le régime hydrographique de la Saskatchewan du Sud. Les cours d'eau principaux sont toujours ouverts à la pêche; les cours d'eau plus petits sont alternativement ouverts une